



Webinaire RIFSEEP





Sommaire

- Le RIFSEEP, qu'est ce que c'est ?
 - Comment ça marche au MTECT (généralités)
 - Cotation des postes et montants socles
 - Variations
 - Compléments
 - Majorations
 - Nouveautés 2023
 - Points de vigilance en cas de mutation
 - Réexamen individuel
 - CIA
-



Le RIFSEEP
régime indemnitaire tenant compte
des fonctions,
des sujétions,
de l'expertise
et de l'engagement professionnel

TOUT UN PROGRAMME !



Le RIFSEEP

- Un cadre très général :
 - Composé
 - de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertises (IFSE)
 - d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA, optionnel)
 - Un système dont les paramètres sont fixés à discrétion par chaque employeur
 - Des notes internes à chacun d'eux définissent toutes ces règles
 - Les textes réglementaires ne fixent que des bornes minimales et maximales par corps
 - Modifie en profondeur la rémunération des fonctionnaires en décorrélant leur rémunération de leur corps d'appartenance et de leur grade
 - Chacune et chacun dispose d'une dotation qui est propre à son parcours personnel
-



Le RIFSEEP au MTECT



Le RIFSEEP au MTECT

- Fortement basé sur les socles :
 - Pour chaque poste et pour chaque corps ou regroupement de corps, un montant socle est fixé (montant minimal servi, hors sanction)
 - Les postes sont regroupés par groupes de fonction (1, 2, 3, 4..)
 - Chaque service a la charge de positionner les postes de son organigramme dans un des groupes, en étant contraint par des quotas non officiels. Il s'agit de la cotation des postes.
 - La rémunération « minimale » est quasi intégralement liée à la position dans l'organigramme
-



Les variations d'IFSE au cours de la carrière

➤ Mobilité : des tickets qui augmentent le montant d'IFSE, sous condition (nouveaux montants 2023)

➤ Mobilité ascendante :

- +1200 euros (catA)
- +800 euros (catB)
- +400 euros (catC)

IFSE initiale + ticket est comparé au socle du groupe de fonction du poste visé, le meilleur des deux est retenu

➤ Mobilité latérale :

- +800 euros (catA)
- +600 euros (catB)
- +350 euros (catC)

Seulement si changement de résidence administrative ou de structure d'affectation **ET** si le poste précédent a été occupé au moins 3 ans

NOTA : depuis 2022 il n'y a plus de variation négative de l'IFSE, sauf pour une mutation entre AC/IdF et les autres services déconcentrés



Les variations d'IFSE au cours de la carrière

- Promotion : des tickets qui augmentent le montant d'IFSE
 - Sont fonction du corps d'appartenance
 - Le même calcul est fait que pour la mobilité, le montant IFSE initiale + ticket promotion est comparé au socle du groupe de fonction du poste tenu avec le nouveau grade, le meilleur des deux est retenu
 - Les montants socles et les tickets promotion ont été fixés de telle manière que souvent le gain financier de la promotion est pleinement acquis uniquement en prenant un poste dont la cotation « correspond » au nouveau grade
-



Le RIFSEEP au MTECT

Groupe	1 ^{er} grade	2 ^e grade	3 ^e grade
	Socle	Socle	Socle
1	8 700	9 025	9 300
2	7 340	7 900	8 800
3	6 650	7 600	8 400

Montants grille commune catB en SD

Cas 1 : 3 3 2 2

6650- → 7250 → 8050 → 8650

Cas 2 : 3 3 2 2

6650- → 6650 → 7450 → 7450

Cas 3 : 3 2 3 2

6650 → 7450 → 7450 → 8250



Quels impacts de la cotation ?

Pas de réponse simple à cette question

A l'instant t, si mon poste est « décoté » suite à réorganisation ou autre :

- pas de perte de rémunération
- une « chance » de plus d'avoir le ticket mobilité ascendante ?
- est ce que ça change quelque chose au contenu de mon poste actuel ?

Si je décide de changer de poste :

- gain immédiat ou aucun
 - j'aurai un ticket mobilité ascendante éventuellement plus tard si je vais sur un poste moins bien coté que l'actuel
 - clause de réexamen
 - quelle considération apportée dans le cadre des promotions si j'ai changé de service vs avoir eu un ticket « latéral » immédiat ?
-



Les compléments d'IFSE

- Ils sont liés à une qualification ou situation particulière :
 - Qualification informatique
 - Qualification en comité de domaine
 - Certains postes ou fonctions (chef de service en Dreal Occitanie, chauffeur de ministre, ...)
 - 3 postes en AC en gpe4 pour les AAE
 - Corse

 - Les compléments ne sont valables que si la qualification ou la situation particulière est toujours en vigueur (+1 an pour les comités de domaine)
-



La majoration d'IFSE

- Concerne le corps des ITPE, s'applique lors du passage au 6^e échelon des deux premiers grades
 - Les modalités de calcul pour les TSDD nommés ITPE ont été précisées, la majoration s'applique bien après la mise au socle
-



La clause de réexamen de l'IFSE



Clause de réexamen IFSE

- Un réexamen de l'IFSE chaque année
 - Période de référence de trois ans (2020-2022, ne concerne que les corps passés au RIFSEEP antérieurement à 2021)
 - Sous conditions d'éligibilité
-



Clause de réexamen

Les montants cibles:

- A++ : 900 €
- A : 700 €
- B : 500 €
- C : 300 €

Trois situations pour la clause : EX pour un cat B

- Lorsque l'écart constaté est négatif (baisse d'IFSE sur la période) : Montant de réexamen = 500 €
- Lorsque l'écart constaté est compris entre 0 € et 500 €: Montant de réexamen = 500 € – écart constaté.
- Lorsque l'écart constaté est supérieur au montant cible : Montant de réexamen = 0 €

Nota : les montants de réexamen sont tout juste inférieurs aux montants dévolus aux mobilités latérales



Le complément indemnitaire annuel

CIA





CIA

- Lié théoriquement au CREP (mais il y a des quotas)
 - Date de référence : 1^{er} avril 2023 (ajustements avec ATE)
 - Proratisation
 - Notification
-



Le CIA

- Les montants 2023 :

cat	AC	SD
Adm civil	5000 €	5000 €
IPEF AUE	2000 €	1800 €
A (2ème et 3ème grade)	1620 €	1435 €
A	1460 €	1270 €
B	810 €	675 €
C	435 €	435 €

- Les niveaux de modulation :

- 1 Insuffisante
- 2 A développer
- 3 Satisfaisante
- 4 Très satisfaisante
- 5 Excellente

À l'intérieur de chaque niveau existent des « fourchettes de modulation »

Le CIA

- Les fourchettes de modulation :

	Manière de servir Administration Centrale				
Grade	Insuffisante	A développer	Satisfaisante	Très satisfaisante	Excellente
A (2ème et 3ème grade)	0 € à 540 €	541 € à 1 080 €	1081 € à 1 350 €	1 351 € à 2 025 €	A partir de 2 026 €
A	0 € à 480 €	481 € à 960 €	961 € à 1200 €	1201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
B	0 € à 264 €	265 € à 528 €	529 € à 660 €	661 € à 990 €	A partir de 991 €
C	0 € à 140 €	141 € à 280 €	281 € à 350 €	351 € à 525 €	A partir de 526 €

	Manière de servir Service Déconcentré				
Grade	Insuffisante	A développer	Satisfaisante	Très satisfaisante	Excellente
A (2ème et 3ème grade)	0 € à 480 €	481 € à 960 €	961 € à 1 200 €	1 201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
A	0 € à 420 €	421 € à 840 €	841 € à 1 050 €	1 051 € à 1 575 €	A partir de 1 576 €
B	0 € à 220 €	221 € à 440 €	441 € à 550 €	551 € à 825 €	A partir de 826 €
C	0 € à 140 €	141 € à 280 €	281 € à 350 €	351 € à 525 €	A partir de 526 €



Recours

- Recours administratif
 - Recours contentieux
-